

Rabi Chim'on ben Chata'h appelé à la table du roi Yanaï

ינאי מלכא ומלכתא כריכו ריפתא בהדי הדדי. ומדקטל להו לרבנן לא הוה ליה איניש לברוכי להו. אמר לה לדביתהו מאן יהיב לן גברא דמברך לן. אמרה ליה אשתבע לי דאי מייתנא לך גברא דלא מצערת ליה. אשתבע לה. אייתיתיה לשמעון בן שטח אחוה. אותביה בין דידיה לדידה. אמר ליה חזית כמה יקרא עבדינא לך. אמר ליה לאו את קא מוקרת לי אלא אורייתא היא דמוקרא לי דכתיב (משלי ד, ח) "סלסלה ותרוממך תכבדך כי תחבקנה". אמר ליה קא חזית דלא מקבל מרות. יהבו ליה כסא לברוכי. אמר היכי אברוך ברוך שאכל ינאי וחביריו משלו. שתייה לההוא כסא. יהבו ליה כסא אחרינא וברוך (ברכות מח).

Le roi Yanaï et sa reine mangeaient ensemble. Comme le roi avait tué tous les sages, ils n'avaient personne pour réciter la bénédiction de la fin du repas (birkat hamazone) afin de les acquitter. Le roi Yanaï dit à sa femme : « Qui pourrait nous procurer quelqu'un qui réciterait pour nous le birkat hamazone ? » La reine répondit : « Jure-moi que si je trouve quelqu'un, tu ne lui feras aucun mal. » Il le lui jura. Elle fit venir Chim'on ben Chata'h son frère. Le roi le fit asseoir entre eux et lui dit : « Vois combien nous te faisons honneur ! » Chim'on ben Chata'h répondit : « Ce n'est pas toi qui m'honore, mais c'est la Tora (que j'ai étudiée), comme il est dit (Proverbes 4,8) : "Exalte-la et elle (la Tora) t'élèvera ; attache-toi à elle et elle t'honorera" ». Le roi (vexé) dit à la reine : « Vois, il n'accepte pas mon autorité royale ! » Le roi lui servit un verre de vin pour être acquitté de la bénédiction. Rabi Chim'on dit : « Comment puis-je réciter le birkat hamazone (alors que je n'ai rien goûté) ? Dois-je dire "Bénis soit Celui de chez qui Yanaï et ses compagnons ont mangé" ? » Rabi Chim'on ben Chata'h but ce verre de vin. On lui servit un autre verre de vin sur lequel il récita le birkat hamazone (Bérakhot 48a).

1. Pourquoi le roi Yanaï avait-il fait tuer tous les sages de son époque ?

Yanaï est un roi de la dynastie des 'Hachmonaïm qui avaient vaincu miraculeusement les Grecs et repris le second Temple de Yérouchalaïm. De plus, Yanaï s'était fait nommer Grand Prêtre (*Cohen Gadol*). Dans le Talmud Qidouchin, on raconte que Rabi Yéhouda ben Gréda lui a reproché de cumuler les fonctions de roi et de *Cohen Gadol*

et a voulu disqualifier le roi Yanai de la Grande Prêtrise (*Kéhouna Guédola*), car il y avait des rumeurs et un doute sur son ascendance (יחוס : *y'houss*) relative à sa mère. Le roi Yanai se vexa et, en réaction, fit exécuter tous les sages d'Israël de sa génération, sauf son beau-frère, le président du Tribunal (*av bet-dine*) Rabi Chim'on ben Chata'h, que sa sœur la reine avait caché pour le protéger (**Qidouchin 66a**).

2. Est-il possible que Yanai, roi et *Cohen Gadol*, ainsi que ses convives, soient aussi ignorants, incapables de réciter le *birkat hamazone* ?

Proposons trois réponses de nos sages à cette question :

◆ Il existait probablement parmi les convives des hommes capables de réciter les actions de grâce après le repas, peut-être même le roi Yanai lui-même. Cependant, Yanai tenait à ce que ce soit un grand homme, un *tsadiq*, qui récite le *birkat hamazone* afin qu'il bénisse le roi dans la bénédiction (*birkat oréa'h*) que les invités adressent au maître de maison (au roi, ici) : « Que ce soit Ta volonté, Hachem, que ce maître de maison (*ba'al habaït*) ne soit pas confus dans ce monde-ci et n'ait pas honte dans le monde à venir ; que ses biens prospèrent ... » (Bérakhot 46a). Or, Yanai avait éliminé tous les sages d'Israël ; il n'a pas trouvé une seule personne digne de le bénir. Yanai savait que la bénédiction d'un *talmid 'hakham* adressée au *ba'al habaït* porte ses fruits (**'Etz Yossef**).

◆ Le Talmud Bérakhot 45b raconte que trois sages avaient mangé ensemble. A la fin du repas, au moment de l'invitation (*zimoun*) à réciter le *birkat hamazone*, réservée d'habitude au sage le plus éminent, ils ont préféré réciter séparément le *birkat hamazone*, car ces trois sages avaient pratiquement le même niveau. Peut-être, cette même situation s'est-elle présentée au cours du repas chez le roi Yanai : parmi les convives, aucun d'entre eux n'était plus éminent que les autres pour faire le *zimoun*. C'est pourquoi, Yanai a dû faire appel à Rabi Chim'on ben Chata'h, un sage éminent, pour le *zimoun* (**Mor Déror**).

◆ Il est possible que tous les convives savaient réciter le *birkat hamazone*. Mais chacun a décliné l'invitation à bénir, sous le faux prétexte d'être ignorant, afin que le roi Yanai ne les prenne pas pour des sages de Tora (rescapés) et il pourrait les exécuter (**Sifté 'Hakhmim**).

3. Pourquoi Rabi Chim'on ben Chata'h provoque-t-il le roi par sa réponse : « Ce n'est pas toi qui m'honore, mais c'est la Tora » ?

En fait, Rabi Chim'on ben Chata'h n'avait ni l'intention de provoquer le roi Yanaï ni de s'enorgueillir de son niveau d'étude de Tora lorsqu'il lui a dit que le respect dont il était l'objet ne venait pas du roi mais avait pour origine ses efforts déployés pour la Tora. Mais comme Yanaï s'était précédemment vanté d'avoir honoré Rabi Chim'on de l'avoir placé entre lui et la reine : « Vois combien nous te faisons honneur ! », Rabi Chim'on comprit que le roi Yanaï voulait tirer profit de l'honneur qu'il lui avait prodigué. Alors il répondit au roi : cet honneur (*kavod*) doit être attribué à la Tora ; il est interdit à Yanaï, dans ces circonstances, de tirer le moindre profit (*hanaa*), car il est interdit de tirer profit du *kavod* de la Tora ('Iyoun Ya'aqov).

4. Quelles sont les sources et les significations du mot סלסלה (*salséléa* : exalte-la) du verset (Michlé 4,8) ?

Rachi donne deux significations différentes au terme *silsel* transposables à l'étude de la Tora :

- * Ce mot dérive du verbe סלסל (*silsel* : faire des boucles) employé dans le sens de prendre soin de ses cheveux, comme le fit Yossef chez le ministre Potifar (voir Rachi, Béréchit 39,6). De même ici, *salséléa* a le sens de : « Prends soin de la Tora ».

- * De plus, d'après le verset du livre des Prophètes :

עולל עוללו כגפן... כבוצר על סלסלות (ירמיהו ו,ט)

*Ils seront grappillés comme une vigne... comme le vendangeur fouille
les grappes oubliées (Jérémie 6,9).*

Le mot סלסלות employé dans ce verset indique que le vendangeur revient souvent dans son vignoble à la recherche des grappes oubliées. De même ici, *salsaléa* à le sens de : « Reviens sur la Tora déjà étudiée et sois plus pointilleux avec elle pour l'approfondir davantage » (**Rachi, Michlé 4,8**).

5. Pourquoi le roi Yanaï dit-il à la reine : « Tu vois qu'il n'accepte pas mon autorité de roi ! » ?

Yanaï voulait dire à la reine : Tu vois combien Rabi Chim'on est ingrat envers le roi qui lui fait du bien et qui veut l'honorer en le plaçant entre le roi et la reine. J'ai retrouvé cette même ingratitude chez les sages ('*hakhamim*) qui voulaient me destituer de la *Kéhouna* et qui refusaient d'accepter mon autorité de roi. J'avais donc raison de les éliminer et je ne regrette en rien leur mort. Ainsi, Yanaï a voulu justifier son crime collectif odieux (רש"ש : **Rachach**).

6. Pourquoi Rabi Chim'on ben Chata'h a-t-il bu le premier verre de vin servi et a-t-il fait le *birkat* sur un autre verre de vin ?

Le roi Yanaï a placé devant Rabi Chim'on ben Chata'h un verre de vin pour qu'il acquitte tous les convives de leur obligation. Mais Rabi Chim'on ben Chata'h, qui n'avait ni mangé ni bu à ce repas, se dit : Comment puis-je dire dans le *zimoun* : ברוך שאכלנו משלו : *baroukh chéakhalnou michélo* (béni soit le Créateur de chez qui **nous** avons mangé) alors que je n'ai rien goûté ? C'est pourquoi il but de ce verre afin d'être considéré comme s'il était associé à ce repas. Ensuite, il reçut un second verre de vin sur lequel il prononça le *birkat hamazone* pour les convives.

7. Comment Rabi Chim'on a-t-il pu s'associer à tous les convives pour le *zimoun*, alors qu'ils avaient déjà terminé leur repas ?

◆ Le Talmud *Bérakhot* 47a rapporte que Rav et Chmouel ont pris un repas (une *sé'ouda*) ensemble, mais il n'y avait pas un troisième pour réciter avec eux le *zimoun*. Après que Rav et Chmouel eurent terminé leur repas, et avant de réciter le *birkat hamazone* individuellement, arriva leur compagnon Rabi Chimi bar 'Hiya qui s'empressa de manger à leur table, afin de terminer son repas pour s'associer à trois au *zimoun*. Rav intervint alors auprès de Rav Chimi : « Pourquoi t'empresses-tu de manger ? Nous avons déjà cessé notre repas à ton arrivée ; donc il t'est impossible, d'après la Loi (*halakha*) de te joindre à nous pour le *zimoun*, même si nous n'avons pas encore lu les bénédictions des actions de grâce » (**Bérakhot 47a**).

D'après cette *guémara*, Rabi Chim'on ben Chatah ne pouvait donc plus s'associer aux convives qui avaient terminé leur repas à son arrivée !

◆ Dans notre *agada*, Yanai et ses convives avaient déjà terminé leur *sé'ouda* lorsque Rabi Chim'on ben Chata'h, qui n'avait rien goûté, a été convié à les acquitter du *birkat*. En effet, le verre de vin présenté à Rabi Chim'on était le signe que leur *sé'ouda* avait pris fin. Comment alors Rabi Chim'on ben Chata'h s'est-il associé à eux pour les bénir ? En fait, à la suite de cette *agada*, Rabi Yo'hanan désapprouva l'attitude de Rabi Chim'on ben Chata'h qui a agi ici de sa propre initiative dans cette circonstance particulière où il a été placé en présence du roi. Il a cru pouvoir les acquitter sans manger de pain avec eux et en ne s'associant à eux qu'en buvant un verre de vin seulement. Selon cette opinion, Rabi Chim'on se serait comporté contrairement à la *halakha* (Tossefot, Pessa'him 103b)

◆ D'après le commentateur הַעֲלִי"ח, Rabi Chim'on ben Chata'h a agi selon la *halakha* : en vérité, il ne s'est pas associé aux autres convives pour le *zimoun*. De plus, les nombreux convives qui ont mangé à la table du roi Yanai n'avaient pas besoin d'associer Rabi Chim'on, car ils avaient déjà l'obligation de faire *zimoun* entre eux. Rabi Chim'on pouvait les acquitter par le principe de solidarité (*'arvout*), même en n'ayant rien goûté (c'est seulement *déRabanan* qu'il aurait dû manger du pain avec eux), d'après Tossefot dans Bérakhot 48a-48b. Le fait que Rabi Chim'on ben Chata'h ait tenu à boire le premier verre de vin avant de les acquitter par la loi de *'arvout*, c'est uniquement pour pouvoir dire : בְּרוּךְ שֶׁאֲכַלְנוּ מִשְׁלוֹ : « Béni soit Hachem de chez qui nous avons "consommé" » (Tsla'h).

